

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du lundi 11 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. En raison de la pandémie, la séance n'était pas publique.

Présents :

F.Dalongeville, S. Derriche, C. Herbain, Y.Herbain, A.Mierlot, F.Mommelé, G.Kersemaker, N.Lemoine, P.Daoust, M-M Frizon, V. Joly.

Absents et excusés : Laurence Cohen-Carraud (procuration à Sabrina Derriche). P.Lamoureux (procuration à G.Kersemaker), L.Desmet.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/01/2021

Secrétaire de séance : Céline Herbain

Le maire ouvre le conseil municipal à 18h06. Au préalable, il souhaite de bons voeux de santé, de bonheur et d'amitiés aux élus, et au delà, que les projets de la commune continuent d'avancer dans l'intérêt général.

1.Point sur le personnel : départ à la retraite de Lysiane Ducanchez.

Le maire informe le conseil municipal que Lysiane Ducanchez a choisi de faire jouer son droit à la retraite. Celui-ci est actif depuis le début du mois de janvier 2021. Au nom du conseil municipal, le maire remercie Lysiane pour son travail et son professionnalisme au service de la commune. Le maire propose d'organiser un pot de départ le samedi 16 janvier à 11h30 au café citoyen.

Le maire indique s'être rapproché de Christelle Pleynet, la couturière. Cette dernière a accepté la proposition de prendre les heures de ménage de la mairie. Elle aura un contrat de droit privé. Pour l'école, c'est le Sivos qui a procédé au recrutement de Guillaume Marchois.

Après délibération, le conseil municipal accepte de recruter Christelle Pleynet en contrat de droit privé.

2. Point travaux

≤ café citoyen : Le maire indique que les travaux sont pour ainsi dire achevés à l'intérieur du café. Il reste à réaliser la terrasse à l'extérieur, et l'aménagement arrière (local technique et aménagement paysagé). Le maire remercie dès à présent toutes celles et ceux qui aident, soutiennent et encouragent les bénévoles pour que ce projet se réalise. Le maire précise que l'aspect budgétaire sera abordé à l'occasion du conseil municipal dédié au budget. Il conclut en indiquant que le volume de subventions atteint environ 48 000 euros uniquement pour le café citoyen.

≤ gîte touristique : le maire indique que les travaux doivent démarrer à la fin du mois de janvier/début février. Ils dureront jusqu'au printemps. L'essentiel des travaux sera réalisé par des entreprises. Nous pensons réaliser cependant des travaux de peinture et de nettoyage. La journée citoyenne permettra d'en assurer une partie, notamment la peinture.

≤ Eclairage public : Gérard Kersemacker, en charge de ce dossier, explique que le renouvellement se poursuit à un rythme assez saccadé car l'entreprise rencontre des difficultés techniques ici ou là. Les dernières lampes à mercure devraient être changées d'ici quelques semaines.

< **Eglise** : Le maire indique que les travaux devraient démarrer au printemps prochain. Une réunion de travail a été organisée le 8 décembre 2020 en présence de Nicolas Dehu, architecte des bâtiments de France, et Dominique Carraud, Psdt de l'Asso de sauvegarde de l'église. Les travaux devraient démarrer fin avril 2021. Il porte essentiellement sur la couverture, le changement de toutes les noues et des bois dégradés. Durée des travaux : 5 mois.

< **Eau**. Une fuite d'eau importante a été repérée et réparée le 18 décembre 2020 à l'angle de la rue du Luat et de la fin de la rue du Raguet. La coupure d'eau a été de courte durée.

< **Fleurissement** : Des commandes sont en cours de traitement via le PNR Pays de France.

< **Travaux école** : Le maire indique que des travaux divers ont été faits à l'école. Gérard Kersemacker précise que des lumières ont été ajoutées dans la cour du périscolaire notamment. Le maire ajoute qu'il a été interpellé de façon véhémement par une déléguée des parents d'élèves sur la situation de l'école d'Auger : suite à un problème de chauffage le jour et de la rentrée de janvier 21 et d'eau chaude, l'école serait ainsi à la « limite de la décence » et n'offrirait pas de bonnes conditions de travail pour les élèves. Le maire explique pourquoi il y a eu un problème de chauffage à l'école le jour de la rentrée; il fait remarquer que le problème a été réglé en tout début de matinée alors qu'aux dires de cette personne, il ne devait pas l'être avant la fin du mois de janvier 2021 ! Il fait part également que cette déléguée estime que la cour de l'école est « dangereuse » et empêcherait la pratique du sport.

Le maire indique au conseil municipal qu'il a proposé à la déléguée une visite de l'école (pas de réponse le jour du conseil municipal); il indique que la cour du périscolaire peut aussi être utilisée pour la pratique du sport. Il ajoute qu'il a vu à plusieurs reprises des enseignants dans la cour de l'école pratiquer une activité physique.

Les élus échangent également sur l'insécurité routière qui perdure à la sortie de l'école. Le maire indique qu'il compte réunir les délégués de parents d'élèves et les enseignants de l'école du village pour aborder ces différents points.

3. Délibération pour la création d'une régie publique municipale

A la demande de la Perceptrice, il s'agit de prendre une délibération de principe pour permettre au maire d'avancer dans la création d'une régie municipale. Tout le détail sera ensuite examiné en commission ad hoc. Il s'agira de nommer un Régisseur et un ou des mandataires suppléants, et de fixer toute la tarification proposé au café et au gîte communal. Ensuite, le conseil municipal devra se prononcer.

La régie couvrira l'activité du café citoyen et du gîte communal.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité le principe de la création d'une régie publique municipale.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu (3) l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu (4) l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

DECIDE

le conseil municipal autorise le maire à créer une régie communale en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales;

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès de la mairie de Auger-Saint-Vincent.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée au 2, rue du Raguet.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

4. Délibération pour le remboursement de frais divers.

Le maire indique que les élus ne peuvent plus se faire rembourser directement par la commune des frais qu'ils engagent; on doit passer par une délibération du CM. On essaie d'ouvrir des comptes avec nos fournisseurs mais parfois ce n'est pas possible ou utile. Le montant atteint sur l'année 2020 est pour le maire est compris entre 1500 et 2 000 euros. Les dépenses sont naturellement justifiées auprès de la commune et de la perceptrice.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser les frais engagés.

5. Délibération pour la nomination de la CCID.

Sont nommés Commissaires de la commune d'Auger St Vincent :

Commissaires titulaires

- Mr Desmet Laurent
 - Mme Derriche Sabrina
 - Mr Herbain Yannick
 - Mr Kersemacker Gérard
 - Mr Lamoureux Patrick
 - Mr Carraus dominique
- 32 rue Dareau
75014 Paris

Commissaires suppléants

- Mme Herbain Céline
 - Mme Joly Véronique
 - Mr Mommelé Philippe
 - Mr Nuyttens JP
 - Mr Daoust Pascal
 - Mr ETAIN
- 16 chemin de la longue haie
60800 Ormoy Villers

6. Délibération pour un groupement de commandes pour la maintenance des défibrillateurs.

La Communauté de Communes du Pays de Valois propose aux communes un groupement de commandes pour gérer le renouvellement et la maintenance des défibrillateurs.

Après délibération, le conseil municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes de la CCPV

7. Délibération pour bénéficier des avantages d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et services associés.

Délibération ajournée.

8. Point d'actualité :

< **PLU** : réunion de travail avec Verdie Ingénierie, le mardi 19 janvier à 14h30, en mairie. Reprise des travaux pour finaliser le règlement du PLU.

< **Assainissement** : Verdi achève l'étude de préfiguration de l'assainissement collectif; le maire indique qu'il a demandé à ce que le rapport soit présenté sous la forme d'une problématique globale (exploitation et protection de la ressource en eau) avec présentation de l'une des solutions nécessaires pour atteindre l'objectif (assainissement collectif). Cette présentation permettra de présenter de façon plus pertinente notre dossier devant les différentes instances de financement.

< **Journée citoyenne** : Elle est prévue le 17 avril 21. Tout dépendra une nouvelle fois du contexte sanitaire.

< Actions culturelles.

- **L'art en chemin** : le maire explique qu'une association intitulée **L'Art en chemin** installée à Trumilly souhaite nous associer à une démarche culturelle qu'elle a engagée depuis quelques années. Son projet est de développer les pratiques culturelles et d'échanges en milieu rural. Les enfants de la maternelle de Fresnoy-le-Luat ont déjà eu l'occasion de participer à la manifestation L'art en chemin.

La commission culture s'est réunie à ce sujet. Sabrina Derriche détaille le projet. La thématique de l'année 2021 de l'Art en chemin est sur les « mémoires ». Dans ce cadre, la commission culture a choisi de retenir **le thème de l'école d'Auger-Saint-Vincent**. Et de réunir les témoignages de toutes celles et ceux qui l'ont côtoyés ou la côtoient aujourd'hui.

Une demande a été faite auprès des enseignants d'Auger-Saint-Vincent pour participer à ce projet. Ces derniers n'ont pas souhaité donner suite.

En parallèle, un travail sera réalisé avec un photographe qui sera en résidence dans le village. Son travail commencera le jour de la journée citoyenne le 17 avril 21 et se poursuivra la semaine suivante. Son travail sera restitué lors de la manifestation de l'Art en chemin en juin 21.

- **Sollicitation du Centre culturel de Compiègne**. Sabrina Derriche indique qu'une offre de pièce de théâtre a été faite par le centre culturel de Compiègne. Des discussions sont en cours pour choisir le lieu.

9. Questions diverses.

< **Voeux de la Saint-Vincent** : le maire indique qu'en raison du contexte sanitaire, les voeux de la commune sont annulés.

< **Terrain St Mard** : le maire indique que la vente du terrain communal de St Mard sur la voie ferrée a été enregistrée chez le notaire et que le versement est en cours de traitement.

< **2ème fleur** : Céline Herbain demande quand seront installés les autocollants indiquant l'obtention de la deuxième fleur. Le maire répond que la commande a été passée auprès du fournisseur qui a réalisé la bâche du café citoyen et les autocollants Covid-19. La livraison ne devrait plus tarder.

< **CCAS**. Sabrina Derriche indique que le 19 colis couple et 35 colis individuels ont été distribués aux anciens du village. 3 colis ont été redonnés. La distribution a été réalisée au café citoyen, ce qui a permis de faire découvrir le lieu aux aînés. Concernant les places de cinéma non utilisées en 2020 en raison de la pandémie, une demande a été faite auprès du cinéma les Toiles de Crépy-en-Valois pour qu'elles puissent être utilisées cette année, quand l'accès y sera autorisé.

< **lavoir**. Alain Mierlot indique s'être rendu au lavoir situé près du château; un arbre de bonne taille menace de s'écrouler sur le lavoir. Il n'est pas situé sur le Domaine public. Il faudrait prévenir le propriétaire du risque encouru.

< **pollution.** Marie-Martine Frizon indique qu'au cours d'une promenade dans ce même secteur, elle a pu constater au niveau du fossé près du calvaire la présence d'une matière très noire, proche de celle d'un hydrocarbure.

< **électricité mairie.** Gérard Kersemacker indique qu'une demande a été faite auprès de la Sicae pour augmenter la puissance de compteur de la mairie. En raison d'un manque de puissance, celui-ci disjoncte régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h12

Le Maire, F.Dalongeville